

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2014028

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 25/09/2014

RAPPORTEUR : Pascal BEAUDET

OBJET :Acquisition de biens sans maître situés à Aubervilliers : 37 rue des écoles - 45 rue des Cités.

EXPOSE :

Depuis la loi 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, les communes peuvent acquérir les biens immobiliers dont le propriétaire est inconnu.

Après une enquête préalable, plusieurs propriété situées sur le territoire de la Commune ont pu être considérées comme des biens présumés sans maître appartenant à la catégorie des biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté (L1123-11° du Code général de la propriété des personnes publiques).

Cette catégorie de biens comprend les biens immobiliers dont le propriétaire, identifié, est décédé depuis plus de 30 ans, sans héritier ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession, expressément ou tacitement, pendant cette période. Au-delà de cette période de trente ans, ces biens appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés (article 713 du code civil)

Le conseil municipal doit donc délibérer afin d'autoriser l'acquisition par la commune d'un bien vacant sans maître, lui revenant de plein droit. Cette formalité permettra à la Commune d'incorporer le bien dans son patrimoine.

Ces propriétés sont les suivantes :

- Un terrain sis 3 impasse de l'espérance/37 rue des écoles sur la parcelle cadastrée BF 57,
- Les lots n°22 et 25, correspondant à une cave et une chambre sis 45 rue des Cités sur la parcelle du BF 145.

Afin de pouvoir acquérir ces biens, il a été constaté d'une part que ces biens ont des propriétaires identifiés au cadastre, et d'autre part que ces propriétaires étaient décédés depuis plus de trente ans.

Il est précisé que l'incorporation de ces biens dans le patrimoine communal s'intègre dans la dynamique de renouvellement urbain et la politique de requalification de l'habitat et de l'espace public.

Ainsi, les biens situés 3 impasse de l'espérance/37 rue des écoles et ceux du 45 rue des Cités sont destinés à être cédés à la SEQUANO dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Impasses.

Le bien situé 1 Impasse Rosso/21 rue de la nouvelle France, en très mauvais état, a vocation à être cédé pour être démoli dans le cadre de la réalisation d'un projet de résidence étudiante.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir les biens sans maître situés à Aubervilliers 37 rue des écoles sur la parcelle cadastrée BF 57 et 45 rue des Cités sur la parcelle cadastrée BF 145.

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité**

VILLE D'AUBERVILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 25 SEPTEMBRE 2014

Présents :..... 44

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 25 Septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 septembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, Adjointes au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
M. PLEE Eric,	Représenté par :	M. ROZENBERG Silvère
M. HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. RACHEDI Hakim
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°259
Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme TLILI Leïla à partir de la question n°284

Secrétaire de séance : Mme TLILI Leïla

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2014028

Signataire : AD

OBJET : Acquisition de biens sans maître situés à Aubervilliers : 45 rue des Cités.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'article 147,

Vu la circulaire interministérielle NOR/MCT/BO600026C du 8 mars 2006,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L1123-1 1°,

Vu l'article 713 du Code civil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que Madame Teresa FEIA, née le 26 octobre 1915 à Sarzedo, Covilha au Portugal, a acquis les lots n°22 et 25, correspondant à une cave et une chambre sis 45 rue des Cités à Aubervilliers sur la parcelle du BF 145, par acte notarié le 13 mai 1980,

Considérant que Madame Teresa FEIA est décédée le 12 août 1981 à Aubervilliers,

Considérant que Mme Teresa FEIA est décédée depuis plus de trente ans sans héritier ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession, expressément ou tacitement, pendant cette période,

Considérant dès lors qu'il y a lieu d'acquérir ce bien et de l'incorporer dans le domaine communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'acquérir et d'incorporer dans le domaine communal les biens sans maître correspondant aux lots n°22 et 25 sis 45 rue des Cités à Aubervilliers sur la parcelle BF 145.



L'adjoint délégué

Meriem DERKAOUI

Reçu en préfecture le : 26/09/2014

Publié le : 26/09/2014

Certifié exécutoire le : 26/09/2014



L'adjoint délégué

Meriem DERKAOUI